
Colloque

Les technologies numériques émergentes au service de l'intérêt général

Mercredi 29 octobre 2025 - 9h > 18h



Faculté de Droit,
58 rue du Port, Lille
RS Amphi 31

Inscription :



Direction scientifique :

Lina WILLIATTE

*Professeur en droit privé et sciences criminelles,
Expert au sein de la Délégation au numérique en
santé (Ministère de la santé), C3RD, UCL*

Emma MIQUEL

*Doctorante en droit privé et sciences criminelles
C3RD, UCL*



Ce colloque a pu être réalisé grâce au soutien de
la Commission Recherche de l'Université Catholique de Lille et
de la Fondation de la Catho de Lille.



FONDATION
de la Catho de Lille

Programme:

Jeudi 27 novembre 2025

8h30 Accueil des participants

9h **MOT D'OUVERTURE**

Delphine POLLET-PANOUSSIS

Directrice du C3RD

9h15 **KEYNOTE D'OUVERTURE**

Diane GALBOIS-LEHALLE

Maître de conférences en droit privé, Université Catholique de Paris

PANEL 1 : « LES TECHNOLOGIES ET LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE AU PUBLIC »

9h30 - 9h50 **« Efficacité versus opacité : le dilemme de l'intelligence artificielle utilisée au service de l'action publique »**

présenté par : **Caroline DELABRE**

Doctorante en droit public, Université Catholique de Lille

discuté par : **Sabrina HAMMOUDI**

Maître de conférences en droit public, Université Catholique de Lyon

9h50 - 10h **TEMPS D'ÉCHANGES**

10h - 10h20 **« Relevé des fins de non-recevoir par l'intelligence artificielle : une panacée pour l'intérêt général ? »**

présenté par : **Elisabeth NGUYEN**

Doctorante en droit privé, Sorbonne Paris Nord

discuté par : **Tarik LAKSSIMI**

Professeur agrégé des facultés de droit et Chef du Département Recherche de l'École nationale de la magistrature

10h20 - 10h30 **TEMPS D'ÉCHANGES**

10h30 - 10h50 **« La recherche de l'intérêt général par la contribution de l'IA à la répression pénale »**

présenté par : **Dorian GANDOLFO**

Doctorant en droit privé, Université Aix-Marseille

discuté par : **Pierre-François LASLIER**

Maître de conférences en droit privé, CY Cergy Paris Université

10h50 - 11h **TEMPS D'ÉCHANGES**

11h - 11h20 **« L'impact de l'intelligence artificielle sur les cyberattaques : quelle appréhension par le droit pénal ? »**

présenté par : **Timea BAJUL**

Doctorante en droit privé, Université Clermont Auvergne

discuté par : **Océane MAHÉ**

Avocate au Barreau des Ardennes, Docteure en droit privé et sciences criminelles

11h20 - 11h30 **TEMPS D'ÉCHANGES**

12h - 14h **Pause déjeuner**

PANEL 2 : « LES TRANSFORMATIONS EN SANTÉ, TRAVAIL ET ÉDUCATION »

14h - 14h20

« L'intelligence artificielle : le futur du travail ? »

présenté par : **Pauline BOUSCH**

Doctorante en droit privé, Conservatoire national des arts et métiers

discuté par : **Morgan SWEENEY**

Maître de conférences en droit privé, Université Paris Dauphine

14h20 - 14h30

TEMPS D'ÉCHANGES

14h30 - 14h50

« La réglementation des dispositifs médicaux intégrant des systèmes d'intelligence artificielle »

présenté par : **Moussa KARAMOKO**

Doctorante en droit privé, Sorbonne Paris Nord

discuté par : **Lina WILLIATTE**

Professeur en droit privé et sciences criminelles, Université Catholique de Lille

14h50 - 15h

TEMPS D'ÉCHANGES

15h - 15h20

« Les IA conversationnelles dans le secondaire : vers une réforme totale du système pédagogique »

présenté par : **Zoé MALLAMACI**

Doctorante en Sciences de l'Information et de la Communication, Université Côte d'Azur

discuté par : **Banafsheh KARAMIFAR**

Professeure adjointe en linguistique et FLS, Université Laurentienne

15h20 - 15h30

TEMPS D'ÉCHANGES

15h30 - 15h40

Pause café

PANEL 3 : « LES EFFETS DE L'INNOVATION SUR LA CULTURE ET L'ENVIRONNEMENT »

15h40 - 16h

« Préserver le patrimoine culturel dans l'intérêt commun à l'ère de l'IA : une étude comparative entre l'Australie et les Mascareignes »

présenté par : **Emma MIQUEL**

Doctorante en droit privé et sciences criminelles, Université Catholique de Lille

discuté par : **Céline CASTETS-RENARD**

Professeur en droit privé et sciences criminelles, Université d'Ottawa, Canada

16h - 16h10

TEMPS D'ÉCHANGES

16h10 - 16h30

« L'intérêt général face aux défis de la propriété intellectuelle : apports et limites de la blockchain »

présenté par : **Margaux BASSOLI**

Doctorante en droit privé, Université Grenoble Alpes

discuté par : **Iony RANDRIANIRINA**

Maître de conférences en droit privé, Université Grenoble Alpes

16h30 - 16h40

TEMPS D'ÉCHANGES

16h40 - 17h

« La surveillance de l'état de l'environnement à l'ère des technologies numériques »

présenté par : **Djilali TAIAR**

Doctorant en droit public, Université d'Artois

discuté par : **Stefania ATTOLINI**

Maître de conférences en droit public, Université Catholique de Lyon

17h - 17h10

TEMPS D'ÉCHANGES

17h10 - 17h30

« Évaluation de la protection juridique des océans via l'IA : Méthode Nawras »

présenté par : **Youssef AL MOUATAMID**

Doctorant en information et droit, Université de Bretagne Occidentale

discuté par : **Odile DELFOUR-SAMAMA**

Professeure de droit et de science politique, Université de Nantes

17h30 - 17h40

QUESTIONS DU PUBLIC

17h40

Mot de clôture

Lina WILLIATTE

Professeur en droit privé et sciences criminelles, Université Catholique de Lille

18h

FIN DE COLLOQUE

Intervenants :



Youssef Al Mouatamid est titulaire d'un master en Data Science de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc. Il poursuit actuellement une thèse en cotutelle entre l'Université Cadi Ayyad et l'Université de Bretagne Occidentale à Brest, France. Ses travaux actuels portent sur le traitement automatisé de l'information juridique dans le domaine du droit de l'environnement marin, avec pour objectif de contribuer à la préservation des écosystèmes marins.



Stefania Attolini est directrice pédagogique du DE Droit de l'environnement et enseignante de droit public, international et européen à l'Université Catholique de Lyon (UCLy). Docteure en droit de l'Union européenne (2020), elle est l'auteure d'un ouvrage sur l'accès à Internet dans une société démocratique et de plusieurs publications en droit international et européen. Ses recherches portent principalement sur le droit européen du numérique, la double transition numérique et écologique, ainsi que sur la gouvernance économique et fiscale de l'UE.



Timea Bajul est doctorante en droit privé et sciences criminelles à l'Université Clermont-Auvergne sous la direction du Professeur Evan Raschel. Elle réalise son doctorat sur l'appréhension de la cybercriminalité organisée par le droit pénal. Titulaire du certificat d'aptitude à la profession d'avocat, elle a pour ambition de se spécialiser dans le contentieux lié à la cybercriminalité. Elle enseigne cette année en qualité d'ATER à CY Cergy-Paris Université.



Margaux Bassoli est doctorante en droit privé à l'Université Grenoble Alpes. Étudiant l'impact des nouvelles technologies sur le droit d'auteur, elle s'intéresse aux méthodes de régulation des technologies émergentes, axe de recherche de son laboratoire de recherche, le CRJ. Titulaire du CAPA, elle aime enrichir la recherche de ses expériences de terrain.



Pauline Bousch est doctorante en droit privé au Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE), unité mixte de recherche entre le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Les recherches menées dans le cadre de sa thèse portent sur la manière dont l'intelligence artificielle (IA) affecte la démocratie en entreprise, et plus précisément la façon dont l'IA transforme les relations collectives de travail et les normes du droit du travail, notamment les syndicats, la négociation collective et les mouvements sociaux.



Céline Castets-Renard est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international et comparé de l'intelligence artificielle, chercheuse au Centre de recherche en droit, technologie et société, et professeure titulaire à la Section de droit civil de la Faculté de droit à l'Université d'Ottawa. La professeure Céline Castets-Renard est également titulaire de la Chaire de recherche "AI Law and Governance in a Global Economy" au sein d'ANITnorth_east – Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute (IA cluster - Agence Nationale de la Recherche (ANR)). Elle est membre honoraire junior de l'Institut Universitaire de France (IUF) (2015-2019) et affiliée au Yale Internet Society Project de Yale Law School.

La professeure Céline Castets-Renard est vice-présidente du groupe de travail sur le droit d'auteur pour la rédaction du code de pratique encadrant les modèles d'IA à usage générale au sein du Bureau de l'IA à la Commission européenne.



Caroline Delabre, Doctorante en troisième année à la Faculté de droit de l'Université catholique de Lille, réalise sa thèse sur les risques subis par les usagers du fait de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'administration. Il s'agit d'une thèse en droit public qui vise à démontrer que l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle dans l'administration, notamment en tant qu'outils décisionnels, soulève des risques pour les droits et libertés des usagers. L'objectif de ses travaux est alors de mettre en exergue ces risques ainsi que les insuffisances du régime juridique actuel et de proposer un encadrement plus adapté. Caroline Delabre est rattachée au Centre de Recherche sur les Relations entre les Risques et le Droit (C3RD) et réalise sa thèse sous la direction de Delphine Pollet-Panoussis et d'Anne-Claire Grandjean.



Odile Delfour-Samama est maître de conférences HDR en droit public à Nantes Université, où elle dirige le Centre de droit maritime et océanique et assure la codirection de l'Institut Universitaire Mer et Littoral (FR CNRS 3473). Titulaire d'un doctorat de l'Université Panthéon-Sorbonne, elle consacre ses recherches au droit de la mer, au droit de l'environnement marin et au droit international des pêches. Ses travaux portent notamment sur la biodiversité marine, les interactions entre droit du climat et droit de l'environnement marin, ainsi que sur les cadres juridiques de la géo-ingénierie. Elle a publié de nombreux articles et participé à des conférences internationales (États-Unis, Côte d'Ivoire, Italie, Espagne, Afrique du Sud, Corée du Sud, Turquie, Suède, Cambodge). Elle est membre de la Société Française de Droit de l'Environnement et du Groupe d'experts juridiques de l'UICN.



Diane Galbois-Lehalle est maître de conférences en droit à l'Institut catholique de Paris, établissement qu'elle a rejoint après son doctorat à l'université Paris Panthéon-Assas, portant sur la notion de contrat. À l'ICP, ses enseignements portent sur le droit civil (droit des personnes, droit des contrats, droit de la responsabilité civile) et sur le droit du numérique. En 2021, elle crée le premier Master en droit du numérique, parcours droit de l'intelligence artificielle, qu'elle dirige depuis. En 2024, elle est nommée titulaire de la Chaire numérique et citoyenneté de l'ICP. Ses travaux portent sur le droit des contrats, le droit de la responsabilité civile appliqué à l'IA, et la réglementation de l'IA.



Dorian Gandolfo, ancien étudiant en Master de droit pénal à la faculté de droit d'Aix-en-Provence, a consacré ses premiers travaux de recherche à la criminalité terroriste, dont la rationalité punitive singulière l'a conduit à revisiter les fondements du droit de punir. Il poursuit aujourd'hui cette réflexion dans le cadre d'un doctorat portant sur « l'intelligence artificielle et la preuve pénale », un domaine où l'émergence des technologies bouleverse la rationalité processualiste et appelle à une redéfinition de ses assises afin d'en renforcer la solidité.



Sabrina Hammoudi est docteur en droit public du numérique et a consacré sa thèse aux liens entre algorithmes et droit administratif. Enseignante en droit public à l'Université Catholique de Lyon, elle poursuit ses recherches sur les interactions entre droit et numérique. Elle intervient également comme consultante en legal design et en stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans les organisations.



Banafsheh Karamifar est professeure adjointe en linguistique et FLS à l'Université Laurentienne, Canada. Ses recherches portent sur les intersections de l'intelligence artificielle avec la linguistique, la diversité culturelle, le discours et l'éducation. Elle a coorganisé deux colloques sur l'IA et l'enseignement supérieur, codirigé deux volumes sur l'IA et le discours (sous presse), mené des recherches sur les outils d'apprentissage adaptatif améliorés par l'IA, et participe activement à des discussions interdisciplinaires sur les technologies émergentes, la littératie numérique ainsi que sur les implications sociales, culturelles et éthiques de l'IA.



Moussa Karamoko poursuit actuellement une thèse de doctorat portant sur l'encadrement juridique de l'intelligence artificielle et de la robotique, avec une attention particulière portée aux dispositifs technologiques déployés dans le secteur de la santé.



Tarik Lakssimi, Professeur en droit privé et sciences criminelles, est actuellement Chef du Département Recherche de l'École nationale de la magistrature. Après avoir soutenu une thèse de doctorat à l'université Paris Est Créteil portant sur la summa divisio (la séparation fondamentale) des droits réels et des droits personnels, il a été qualifié par le Conseil national des universités pour devenir maître de conférences des universités en droit. Il a ensuite réussi le concours d'agrégation en droit privé et sciences criminelles qui lui a permis d'accéder au poste de professeur de droit à l'Université Lyon II. Actuellement en détachement à l'École nationale de la magistrature il dirige le département dédié à la recherche et à la documentation.



Pierre-François Laslier est maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Cergy. De formation pénaliste, il a soutenu, le 3 juillet 2024 à l'Université de Bordeaux, une thèse intitulée « Réseaux sociaux numériques et responsabilité pénale », il s'est par la suite spécialisé en droit des médias et du numérique notamment sur les questions répressives. Il traite ainsi aussi bien des thématiques "purement" pénales que combinées entre pénal et numérique. À titre d'exemple, il a récemment rédigé un article portant sur la responsabilité pénale du fait de l'intelligence artificielle.



Océane Mahé a obtenu un Master II en droit pénal à l'Université Catholique de Lille. Elle a ensuite intégré l'École des avocats de Lille (IXAD), tout en s'inscrivant en thèse à l'Université de Nantes (Laboratoire Droit et changement social), sous la direction du Professeur François Rousseau. Depuis janvier 2020, elle exerce en qualité d'avocate collaboratrice au Barreau des Ardennes, son département d'origine. Elle a soutenu sa thèse intitulée « Les algorithmes dans le processus pénal » le 2 juillet 2025.



Zoé Mallamaci a développé un fort intérêt pour la recherche académique et sa plus-value. Ainsi, elle a décidé d'y prendre part en y liant des sujets qui la passionnent : les langues et l'interculturalité. Actuellement inscrite en deuxième année de doctorat à l'Université Côte d'Azur (laboratoire SicLab Méditerranée), sous la supervision de Marcin Sobieszczanski, elle s'intéresse aux usages des technologies digitales immersives pour l'enseignement des langues étrangères et pour l'acquisition de compétences interculturelles. Allant de l'intelligence artificielle aux technologies de réalité étendue, ce sujet la conduit à se pencher sur la digitalisation des enseignements dans leur ensemble afin d'en comprendre les dynamiques et d'en définir les applications pédagogiques



Emma Miquel prépare une thèse de droit comparé, dirigée par les Professeures Lina Williatte (Université Catholique de Lille) et Brunessen Bertrand (Université de Rennes), sur « l'éthique juridique comme outil de régulation des technologies disruptives : le cas de l'intelligence artificielle » (UPHF – C3RD). Titulaire d'un double master en propriété intellectuelle et droit du numérique (Université Paris-Saclay), elle s'intéresse aux liens entre culture, éthique et régulation de l'IA dans les contextes asiatique et occidental. Elle est également chargée d'enseignement en droit civil, droit de la famille, propriété intellectuelle et droit du numérique.



Elisabeth Nguyen, sous la direction du professeur Bernard Haftel, prépare une thèse en droit privé à l'université Sorbonne Paris Nord, où elle a enseigné en qualité de chargée de travaux dirigés. Ses recherches portent sur l'intelligence artificielle et l'évolution juridique de la fonction juridictionnelle. Plus précisément, elle s'interroge sur la place que peut occuper l'automatisation dans la motivation des décisions de justice. À la croisée du droit et des technologies, ses travaux visent à comprendre et à éclairer les mutations contemporaines de l'activité juridictionnelle.



Iony Randrianirina est maître de conférences en droit privé à l'Université Grenoble Alpes et chercheuse associée à l'Université catholique de Lyon. Spécialiste en droit des affaires et propriété intellectuelle, elle est autrice de plusieurs articles abordant la question des impacts des technologies émergentes sur les propriétés intellectuelles (NFT, métavers, blockchain, IA...). Aussi, elle est coordinatrice de l'ouvrage collectif Droit des affaires et intelligence artificielle paru en 2023.



Morgan Sweeney est maître de conférences à l'université Paris Dauphine-PSL. Il est spécialiste en droit du travail, plus particulièrement dans le droit antidiscriminatoire et plus récemment sur les incidences de l'IA en droit du travail. En sus, il est co-directeur de l'axe intelligence artificielle et droit et anime le cycle «Droits du travail et des fonctions publiques» au sein de l'association collectif l'Unité du droit. En outre, il est élu au conseil Masters Sciences des Organisations de Paris-Dauphine, élu au Conseil Académique de la COMUE PSL et confondateur et vice-président du collectif Unité du droit.



Djilali Taïar est doctorant en droit public à l'Université d'Artois, où il enseigne également. Sa thèse, réalisée sous la direction de Hugues Hellio, professeur de droit public, porte sur la manière dont le droit de l'environnement appréhende les activités numériques. Il s'intéresse plus largement aux enjeux juridiques relatifs aux nouvelles technologies, avec notamment la direction d'un ouvrage collectif intitulé «Surveillance et Droit» publié aux éditions de l'Artois Presses Université en juin 2025.



Lina Williatte est docteure en droit, habilitée à diriger des recherches, et professeure à la Faculté de droit de l'Université Catholique de Lille. Co-titulaire de la Chaire Droit et Éthique de la santé numérique, elle mène des recherches sur le risque numérique en santé et participe à des groupes de réflexion nationaux dans ce domaine. Co-fondatrice du Think Tank Santé Numérique & Télésanté, elle est vice-présidente de la Société Francophone de Santé Numérique pour les sciences humaines et sociales et expert à la cellule éthique de la Délégation du numérique en santé. Avocate au Barreau de Lille et associée de son cabinet, elle conseille principalement sur les projets de santé numérique, incluant le traitement des données, les dispositifs médicaux et la télésanté.





**Université
Catholique
de Lille** 1875

Infos Pratiques :

Faculté de Droit
Université Catholique de Lille
58 rue du Port
59000 LILLE

C3RD@univ-catholille.fr
www.fld-lille.fr

www.univ-catholille.fr



FÉDÉRATION UNIVERSITAIRE ET PLURIDISCIPLINAIRE DE LILLE (FUPL), 1875, ASSOCIATION LOI 1901
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG)
ENSEMBLE D'ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ PRIVÉ D'INTÉRÊT COLLECTIF (ESPIC)
60 BOULEVARD VAUBAN • CS 40109 • 59016 LILLE CEDEX • FRANCE SIRET 325 974 269 000 12
CODE APE 8542Z • N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 53325974269